

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020 à 20 heures Convocation du 14 novembre 2020

Sous la présidence du Maire, Monsieur Joël MANGEL

**Présents** : Anne HISLER, Alain DANIEL, Adjoint

Joëlle HAAS, Patrice HENRY, Anne-Lise LARRIERE, Jean-Jacques ROUSSEAU, Michel VRIOTTE, conseillers délégués

Christian BISTON, Laëtitia COLOMBIER, Elie FRANCOIS, Céline LEGRAND, Tatiana LEJAL, Clara MARY, Christian VIRY, conseillers

Anne-Lise LARRIERE a été désignée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

1 / Rythmes scolaires

2 / Effacement de dettes du budget eau suite à une ordonnance d'homologation de la Commission de Surendettement des Particuliers des Vosges – budget eau

3 / Achat de la parcelle N° AC 240 à la Commission Syndicale Biens Indivis Les Prés de Lelle en indivision avec la Commune de DOCELLES

4 / Subvention année 2020

5 / Convention Territoriale Globale

6 / Loyers bail commercial de Madame Isabelle CZARNECKI

7 / Tarif eau 2021

8 / Convention tripartite d'utilisation de la piscine communautaire Roger Mercier

9 / Décision modificative N° 2 – budget principal : virement de crédits

Questions diverses

Informations diverses

### 1 / **Rythmes scolaires**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu de l'Académie de Nancy-Metz concernant l'organisation du temps de scolaire qui arrivera à échéance à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité que l'organisation du temps scolaire actuelle sera reconduite pour les trois années à venir à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 :

- **Ecole maternelle**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi = 8 h 20 – 11 h 50 / 13 h 20 – 15 h 50

- **Ecole primaire**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi = 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 16 h 00

*Céline LEGRAND, directrice des écoles, précise que ces horaires fonctionnent très bien. Après une petite année d'adaptation, la pause méridienne d'1 h 30 n'est plus un soucis précise Anne HISLER.*

### **2 / Effacement de dettes du budget eau suite à une ordonnance d'homologation de la Commission de Surendettement des Particuliers des Vosges – budget eau**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier qu'il a reçu du comptable public l'informant qu'une ordonnance, en date du 29 juin 2017, a été rendue par la Commission de surendettement des particuliers des Vosges qui a homologué le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'une personne ayant habité la commune de 2009 à 2017.

Il résulte de cette ordonnance d'homologation que les dettes déclarées au passif de la procédure de surendettement, sont purement et simplement effacées.

Il est demandé au Conseil Municipal l'effacement de la dette de 674.30 € pour le compte du budget eau de 2009 à 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** d'effacer la dette de 674.30 €, (7 voix POUR l'effacement et 8 abstentions).

Mandat émis à l'article 6542 du budget de l'eau 2020.

*Les membres du Conseil Municipal contestent ce genre de délibération car le refus d'accepter les ordonnances du comptable public entraîne un retard dans la gestion comptable. Car dans tous les cas, la décision reviendra au prochain conseil jusqu'à validation.*

### **3 / Achat de la parcelle N° AC 240 à la Commission Syndicale des Biens Indivis « Les Prés de Lelle » en indivision avec la Commune de DOCELLES**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commission Syndicale des Biens Indivis « Les Prés de Lelle » sera, dès que possible, dissoute.

Pour ce faire, il appartient aux conseils municipaux de Cheniménil et de Docelles de délibérer sur la répartition des biens immeubles et sur la répartition de l'actif et du passif.

Dans un premier temps, il convient de se prononcer sur la parcelle N° AC 240.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acheter ladite parcelle pour un montant de 40 000.00 € qui avait été estimé par les Domaines lors de l'achat le 25 novembre 2015, en indivision avec la Commune de DOCELLES, soit pour un montant de 20 000.00 € chacune. Les frais notariés seront à la charge des acquéreurs.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat.

La répartition de l'actif et du passif sera évoquée lors d'une prochaine séance.

*Monsieur le Maire précise que comptablement parlant, cet achat sera une opération blanche lors de la dissolution de la commission.*

### **4 / Subvention – année 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE**, à l'unanimité, de verser la subvention à l'association suivante pour l'année 2020 :

- Tennis de Table ES THAON-CHENIMENIL : 1 000.00 €

Article 6574 du budget principal 2020.

### **5 / Convention Territoriale Globale**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la note concernant la réforme des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), la mise en place des Conventions Territoriales Globales (CTG) et bonus territoires.

La CTG est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction avec les familles d'un territoire et apporte de fait, de la lisibilité territoriale à la politique familiale d'un territoire et favorise le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Cette démarche politique s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés avec la CAF, la Communauté de Communes Bruyères – Vallons des Vosges (CCB2V) et les communes du territoire.

Les CEJ signés avec la CAF et les collectivités sont amenés à disparaître à compter de 2020, en fonction de leur date d'échéance, pour être remplacés par le dispositif « Bonus Territoire » à condition que le territoire soit engagé dans une CTG.

Le CEJ de notre collectivité est arrivé à échéance le 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, (13 voix POUR et 2 abstentions), Monsieur le Maire à s'engager dans la démarche de la CTG d'ici le 31 décembre 2020 intégrant le bonus territoire, ce qui permettra à la Commune de Cheniménil de poursuivre le partenariat avec la CAF.

*Monsieur le Maire donne la parole à Anne HISLER et Laëtitia COLOMBIER. Faisant partie de la commission Services à la personne et aux communes de la CCB2V, elles rapportent aux membres du conseil que le fonctionnement de cette nouvelle convention ne changera pas les montants reversés par la CAF. Le but de cette convention est d'élargir les services sur l'ensemble du territoire de la CCB2V sans imputer les structures déjà existantes. La CAF versera l'enveloppe financière à chaque structure bénéficiaire seulement si la CCB2V signe le CTG avant le 31/12/2020. Sinon la commune perd les avantages de la CAF. Mais la CCB2V reçoit beaucoup de la part de la CAF pour refuser cette convention (RAM, RIJ, Maison France Services...)*

*Christian VIRY s'inquiète de cette centralisation et demande des précisions sur le contenu de la convention. Monsieur le Maire explique que la convention n'est pas encore faite et que la délibération de ce jour n'est qu'un acte d'engagement. La convention sera travaillée en étroite collaboration avec la CCB2V et les acteurs concernés.*

## **6 / Loyers bail commercial de Madame Isabelle CZARNECKI**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la situation de Madame Isabelle CZARNECKI, locataire d'une cellule commerciale située 9 Grande Rue.

Cette activité a pris fin courant de l'été 2020. Madame Isabelle CZARNECKI cède le bail commercial signé le 5 mars 2018, à un nouvel acquéreur le 20 novembre 2020 et sollicite que les loyers ne soient pas dus à compter de septembre 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- Que les loyers ne seront pas dus à compter de septembre 2020 jusqu'à la cession du bail,
- La caution payée à l'entrée dans les lieux de 290.00 € (titre N° 170/2018) ne sera pas remboursée à Madame Isabelle CZARNECKI et sera imputée sur l'arriéré des loyers dus au 31 août 2020.

*Monsieur le Maire précise que l'installation du nouvel acquéreur entraîne quelques travaux de mise aux normes : installation d'une porte donnant sur l'arrière du restaurant pour sortir les poubelles.*

## **7 / Tarif eau année 2021**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de l'eau de 0,02 € pour l'année 2021 :

<b>Eau</b>	<b>2021</b>
Jusqu'à 30 m3	0,69 €
de 31 à 150 m3	0,56 €
de 151 à 500 m3	0,45 €
de 501 à 1 000 m3	0,42 €
Au-delà de 1 000 m3	0,37 €

Location abonnement compteur 2021 : 43,80 € (3,65 x 12)

*Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2018 où il avait été ajouté 0.01 euros par tranche.*

*Monsieur le Maire précise que la compétence eau devrait être transférée en 2026 et qu'il est important de prévoir les travaux pour que l'argent de la commune soit utilisé à bon escient. Car lors du transfert à la Communauté de Communes Bruyères – Vallons des Vosges, Cheniménil ne sera sûrement pas une commune prioritaire en termes de travaux.*

*Alain DANIEL informe qu'il faut déjà installer 2 surpresseurs ,1 pour la Ratte et le Ruxelier et 1 pour la route de Charmois, secteurs qui se retrouvent régulièrement sans eau lorsqu'il y a des travaux sur Cheniménil et Docelles. Budget : 100 000 € environ. Il précise que l'ensemble du réseau est à renouveler. Il faut prévoir un programme de travaux sur 2021-2026. Christian BISTON appuie cette idée.*

*Anne-Lise LARRIERE rappelle que sans effort de la commune sur une augmentation progressive du tarif, il est difficile d'obtenir des subventions pour les travaux.*

## **8 / Convention tripartite d'utilisation de la piscine communautaire Roger Mercier**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention tripartite d'utilisation de la piscine communautaire Roger Mercier par les écoles de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer ladite convention entre la Communauté de Communes de Bruyères - Vallons des Vosges, la Commune de Cheniménil et les écoles de maternelle et de primaire de Cheniménil.

La présente convention est conclue pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

*Il est précisé que la séance est à 70 euros pour les deux bassins. En revanche, Céline LEGRAND précise qu'à cause de la situation sanitaire, les classes y vont une par une et non deux par deux. Le prix de la séance n'est donc plus rentabilisé.*

*Christian VIRY demande s'il n'est pas possible de reporter ces séances. Anne-Lise LARRIERE, membre de la commission Communication, Promotion et Culture de la CCB2V fait part aux conseillers que le planning de la piscine Roger Mercier est complet du lundi au vendredi de 8h à 20h.*

*Monsieur le Maire prendra contact avec la CCB2V pour obtenir un arrangement.*

## **9 / Décision modificative N° 2 – budget principal : virement de crédits**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants :

### **budget principal**

- |  |            |
|--|------------|
| - Compte 675 valeurs comptables des immobilisations cédées | + 555.00 € |
| - Compte 6247 – transports collectifs                      | - 555.00 € |

### **Informations diverses :**

- Quentin ROHR remercie la municipalité pour la récompense reçue suite à sa mention très bien au baccalauréat
- Daniel GREMILLET, Sénateur des Vosges propose de transmettre les travaux du Sénat aux conseillers municipaux qui le souhaitent.

### **Questions diverses :**

- Expression de l'opposition dans le bulletin municipal

Pour donner suite à la demande de Christian BISTON et selon la loi Notre « Art. L2121-27-1. - Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre ... ». Cependant, le bulletin de Cheniménil retrace la vie associative de la commune. En aucun cas, il est question de faire l'éloge des travaux réalisés par la municipalité.

Anne HISLER déplore que Christian BISTON se positionne en permanence comme liste d'opposition et refuse de s'intégrer dans l'équipe municipale. Elle ajoute que les articles étaient à envoyer avant le 31 octobre et qu'il n'est plus possible d'apporter des modifications. Le bulletin est parti en édition chez l'imprimeur.

- Candidatures commissions communales

Suite au courrier de Messieurs GERMAIN et LAHEURTE dont les candidatures n'ont pas été retenues pour la commission Forêt et Environnement, Monsieur le Maire lit l'article publié dans le bulletin d'information intermédiaire. Les premières candidatures ont été retenues.

- Demande de complément d'informations de Christian BISTON et Christian VIRY au CCAS

Monsieur le Maire rappelle que l'opposition n'avait droit qu'à un siège. Les membres du conseil ont accepté d'en accorder un second. Mais, à ce jour, Christian BISTON n'a pas encore honoré le conseil d'administration de sa présence.

Concernant les demandes d'informations, Nicolas ROLLAND, directeur du CCAS leur a déjà apporté des éléments de réponse par mail et lors d'une réunion de travail spécial « budget ». Pour rappel, Christian VIRY et Christian BISTON demandent tous les éléments comptables de 2016 à aujourd'hui. Monsieur le Maire accepte de transmettre d'autres données pour 2020-2021 mais refuse de remonter jusqu'en 2016. Il se demande d'ailleurs, pourquoi 2016 ?

Christian BISTON revient sur la participation communale au CCAS de 140 000.00 € pour 2020. Certains membres du conseil rappellent que les éléments ont été apportés lors du vote du budget en mars 2020 où Christian BISTON était présent.

- Participation de la gendarmerie aux exercices « Attentats » aux écoles

Suite à la visite de la gendarmerie, plusieurs actions sont à mener pour améliorer la protection des élèves et du personnel. Certaines mesures vont en contradiction des exercices « Incendie ». Mais Patrice HENRY rappelle quelques faits survenus en France pour mieux évaluer la situation.

Céline LEGRAND propose de faire venir la gendarmerie lors des prochains exercices.

- Commission Embellissement

Compte rendu de la dernière réunion de la commission

- Aménagement foncier

Monsieur le Maire explique qu'à la suite des élections municipales, les membres de l'Aménagement Foncier doivent être renouvelés.

Les candidatures sont recevables jusqu'au 14/12/2020. Les membres seront élus lors de la prochaine réunion de conseil municipal le 14/12/2020.

- Chemins communaux

Elie FRANÇOIS note l'effort de la commune pour remblayer le Blanc Chemin. Mais le remblai de mauvaise qualité s'est vite transformé en boue au passage des engins agricoles. Alain DANIEL dit que cela a été fait avec les restes à disposition.

Céline LEGRAND en profite pour demander à revoir le chemin du Château qui devient très défectueux. Les véhicules des riverains vont finir par être endommagés.

Il en est de même pour le chemin de la Croix, qui à la suite d'un échange de terrain, reste en partie la propriété de la commune.

Au vu des éléments apportés, Christian BISTON propose de mettre en place un programme de travaux sur l'ensemble de la commune. Alain DANIEL rappelle que ce programme sera en corrélation avec le programme des travaux sur le réseau d'eau.

- Site Internet

Anne-Lise LARRIERE, déléguée la communication numérique, demande s'il serait intéressant d'y publier les comptes-rendus des commissions de travail.

Ces commissions ne validant aucune décision et abordant de nombreux projets, retenus ou non, il est décidé d'y publier uniquement les décisions validées par le conseil municipal.

• Assainissement de la Résidence Ozanam et des sanitaires du stade : un délai de trois ans est accordé par la Communauté de Communes pour se mettre aux normes.

Séance levée à 22H15